

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00289

Numéro SIREN : 504 185 133

Nom ou dénomination : A.A D'OC AGENCE D'ARCHITECTURE D'OCCITANIE

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 2541

SAS A.A D'OC Agence d'Architecture d'Occitanie

Société par actions simplifiée
au capital de 186 880 euros
Siège social : 20 bis rue Henri Marre
82000 MONTAUBAN
504 185 133 RCS MONTAUBAN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois
Et le trente et un juillet à 10 heures

Il est exposé qu'aux termes d'un acte sous signature privée de ce jour, la société **BAMAX**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est fixé à PUYGAILLARD DE QUERCY (82800) 565 route de Coustausses, immatriculée au RCS de MONTAUBAN sous le numéro 953 431 475 a acquis la totalité des titres composant le capital social de la société **A.A D'OC Agence d'Architecture d'Occitanie** avec effet du 31 juillet 2023.

Madame Charleyne TERRAL, représentant la société BAMAX, prend acte de la démission de Monsieur BOURDONCLE, Président jusqu'au 30 juillet inclus.

En vue de pourvoir à son remplacement, l'associée unique prend les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Président de la société **A.A D'OC Agence d'Architecture d'Occitanie**, à compter de ce jour pour une durée indéterminée, **Madame Charleyne TERRAL**, demeurant à PUYGAILLARD DE QUERCY (82800) 565 route de Coustausses, en remplacement de Monsieur BOURDONCLE, Président démissionnaire.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité légale consécutives à cette démission.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique. Madame Charleyne TERRAL, intervient aux présentes afin d'accepter les fonctions de Présidente.

L'Associée unique
Pour la SAS BAMAX
Représentée par Charleyne TERRAL

Le nouveau Président
Charleyne TERRAL

